

43852376
2023-05-18
12:01:09

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 32R2019-03

**ARRÊTÉ MODIFIANT
LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL
D'EDMUNDSTON**

En vertu du paragraphe 117(1) de la *Loi sur l'urbanisme (2017, ch. 19)*, le Conseil municipal d'Edmundston adopte ce qui suit :

L'arrêté municipal 32R2019, Plan d'aménagement municipal d'Edmundston, est modifié de la façon suivante :

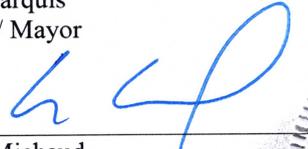
1. Changer la désignation de la propriété identifiée par le NID 35274257, propriété de MA DÉCO Design Inc. et située au 7, avenue Lang, à Edmundston, N.-B., d'une zone « Milieu de vie » à une zone « Desserte commerciale ».
2. L'annexe A intitulée « Plan d'affectation du sol » est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-03, en date d'avril 2023.

Première lecture : 21 mars 2023
(en entier)

Deuxième lecture : 21 mars 2023
(par titres)

Troisième lecture (par titre)
et adoption : 25 avril 2023


Eric Marquis
Maire / Mayor


Marc Michaud
Greffier municipal / City Clerk



MUNICIPAL BY-LAW NO. 32R2019-03

**BY-LAW AMENDING
THE EDMUNDSTON
MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN**

The Council of Edmundston, under authority vested in it by section 117(1) of the *Community Planning Act (2017, c. 19)*, enacts as follows:

Municipal By-Law no. 32R2019, Edmundston Municipal Plan, is amended by the following:

1. To change the designation of a portion of the property identified with PID 35303601, owned by MA DÉCO Design Inc., and located at 7 Lang Avenue, in Edmundston, N.B., from a "Living environment" zone to a "Commercial services" zone.
2. Schedule A entitled "Land Use Plan", is amended by the map hereto attached as Schedule A-03, dated of April 2023.

First reading: March 21, 2023
(in its entirety)

Second reading: March 21, 2023
(by titles)

Third reading (by title)
and adoption: April 25, 2023

APPROVED
Pursuant to the
Community Planning Act

APPROUVÉ
En application de la
loi sur l'urbanisme

For / Ministre / pour le/la Ministre
Local Government and Governance Reform
Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

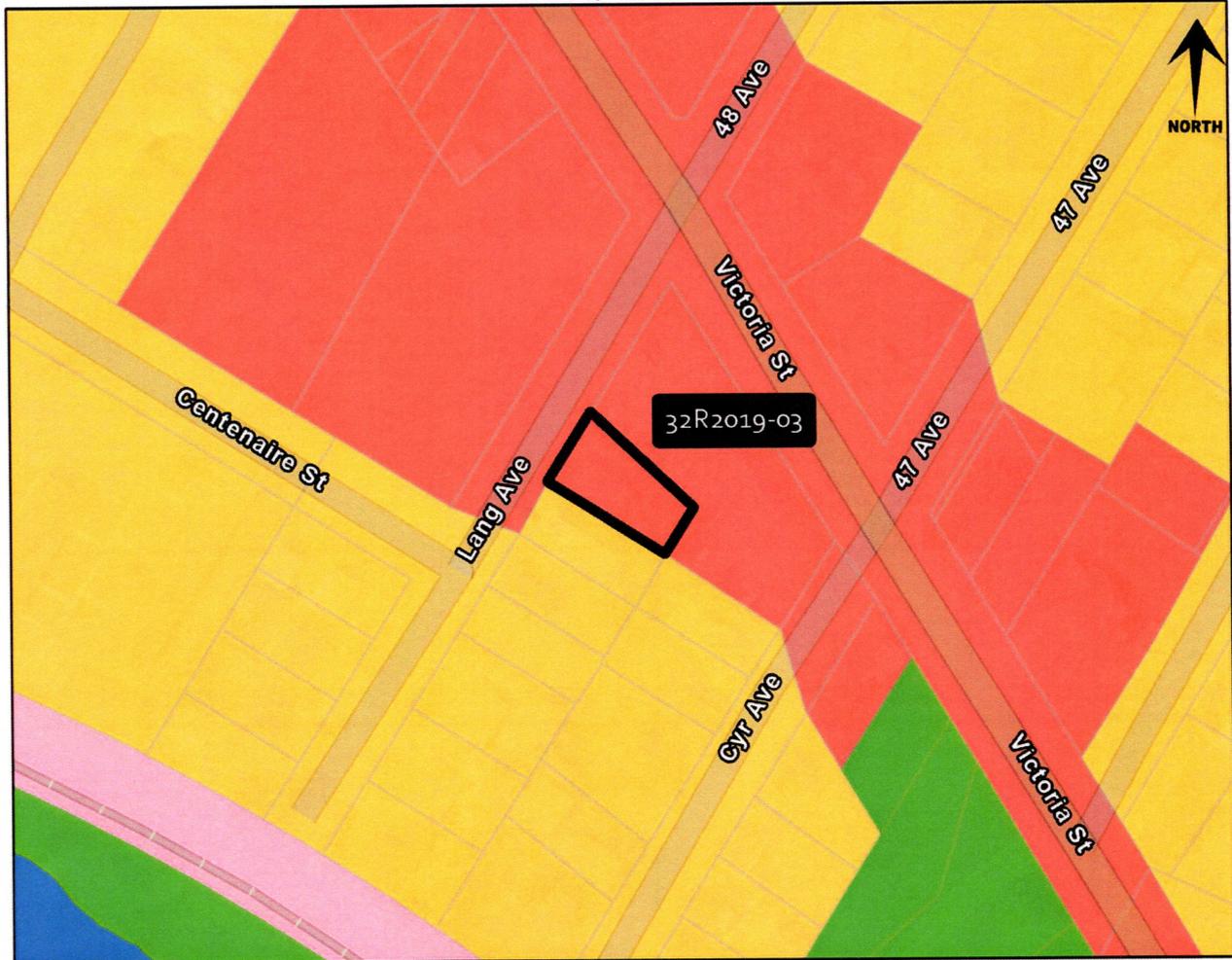

May 8, 2023
Date

Edmundston

Annexe A-03 / Schedule A-03

Plan d'aménagement municipal - 32R2019-03 / Municipal development plan - 32R2019-03
Zone Desserte commerciale / Commercial services

Avril 2023 / April 2023



Edmundston

▣ ▣ Limites municipales / City limits

GeoNB SNB Parcels

▭ parcels

Plan d'affectation municipal

▭ Milieu de vie / Living environment

▭ Dessertes commerciales / Commercial Services

▭ Communautaire / Community

▭ Complexes industriel / Industrial complexes

▭ Tourisme et récréation / Tourism and recreation

▭ Réserve foncière / Land reserve

▭ Rurale / Rural

▭ Conservation

▭ Exploitation de carrières et chemin de fer / Quarry operations and railroad

▭ Emprise de route / Road right-of-way

▭ Étendue d'eau / Water

Scale 1:1,650

0 5 10 20 Meters



Mètres

NID / PID: 35274257
Rue Victoria / Victoria Street

Edmundston
Services administratifs - Administrative Services
7, chemin Canada Road
Edmundston, NB
E3V 1T7

**Form 47
Formule 47**

**CERTIFICATE OF REGISTERED OWNERSHIP
CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ ENREGISTRÉE**

**Land Titles Act, S.N.B. 1981, c. L-1.1, s.63
Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-11, art. 63**

Parcel Identifier | Numéro d'identification de parcelle :

35274257

Owner | Propriétaire :

MA DÉCO Design Inc.

39 RUE Lombardie

Saint-Jacques NB

E7B 2X8

Deed/Transfer | Acte de transfert/Transfert

Madawaska

2022-12-01

-

43383802

Manner of Tenure | Mode de tenure :

Not Applicable | Sans objet

Encumbrances | Charges :

By-Law/Arrêté

Edmundston NB

Agreement Holder | Détenteur de la convention

Other Notices | Autres avis

Madawaska

2023-05-18

-

43852376

Instruments in the Registration Process | Instruments dans le processus d'enregistrement :

Other Notices | Autres avis

Madawaska

2023-05-18

-

43852418

THIS IS TO CERTIFY THAT the specified owner is the registered owner and holds title in fee simple, by virtue of the specified instrument(s) and in the specified manner of tenure, to the specified parcel, described in Schedule "A" attached hereto. The title to the land is subject to the overriding incidents specified in subsection 17(4) of the Act and also to the specified encumbrances.

LE PRÉSENT CERTIFICAT ATTESTE QUE le propriétaire spécifié est le propriétaire enregistré et est titulaire du titre en fief simple, en vertu de(s) l'instrument(s) spécifié(s), selon le mode spécifié de tenure de la parcelle spécifiée, décrite à l'Annexe <<A>> ci-jointe. Le titre du bien-fonds est soumis aux réserves dérogatoires précisées au paragraphe 17(4) de la Loi et également aux charges spécifiées.

THE TITLE TO THE LAND may be subject to the specified instruments, which have been entered in the instrument record and may be entered on the title register when the registration process is completed.

LE TITRE DU BIEN-FONDS peut être soumis aux instruments spécifiés qui ont été portés au registre des instruments et qui peuvent être portés au registre des titres lorsque la procédure d'enregistrement est achevée.

THIS CERTIFICATE is evidence of the particulars contained herein as of the date and time of its issue. The description is not conclusive as to the boundaries or extent of the land.

LE PRÉSENT CERTIFICAT constitue la preuve des renseignements qu'il contient à la date et à l'heure de sa délivrance. La description n'est pas probante en ce qui concerne les limites ou l'étendue du bien-fonds.

Date & Time | Date et heure : 2023-05-30 12:18:04

Registrar of Land Titles for the District of New Brunswick

Le registrateur des titres de biens-fonds de la Circonscription du Nouveau-Brunswick

Report ID | Rapport ID : 7252286

Schedule A | Annexe A

PID | NID : 35274257

Apparent Parcel Access | Accès apparent à la parcelle : Public Access | Accès public

Status | État de la demande : Current | Courant

Effective Date/Time | Date et heure de prise d'effet : 2004-03-15 15:25:01

Legal Description | Description officielle :

TOUTE la parcelle de terre, y compris ses dépendances, située dans la paroisse de Madawaska, ville d'Edmundston, dans le comté de Madawaska et province du Nouveau- Brunswick, délimitée et désignée comme suit:

"COMMENÇANT au point 94 situé sur la limite sud-est de la rue Long, ayant des coordonnées du nord graticule du Nouveau- Brunswick Est 161 759,793 mètres et Nord 898 897,364 mètres; de là selon un Azimuth 132 degrés 14 minutes 30 secondes pour une distance de 31.45 mètres jusqu'à une borne d'arpentage uniforme placée; de là selon un Azimuth 211 degrés 23 minutes 00 seconde pour une distance de 8.96 mètres jusqu'au point 89; de là selon un Azimuth 211 degrés 23 minutes 00 seconde pour une distance de 3.24 mètres jusqu'à une tige de fer ronde trouvée et située sur la limite nord-est d'un bien-fonds au nom de S.S. Beaulieu & Fils Limitée; de là selon un Azimuth 301 degrés 04 minutes 00 seconde pour une distance de 18.29 mètres jusqu'au point 94, étant le point de départ."

ÉTANT le même bien-fonds décrit dans un acte de transfert entre Bonpneu Inc. & Guy Simard, cédants, et Guy Simard, cessionnaire, tel acte de transfert enregistré au bureau du conservateur des titres de propriétés pour le comté de Madawaska le 1 juin 1995, dans le livre 804, à la page 39, sous le numéro d'instrument 192601.